

Intervention de Monsieur Yves PIETRASANTA rapporteur pour avis de la Commission de l'Industrie, du Commerce Extérieur, de la Recherche et de l'Energie sur la stratégie commune de l'Union Européenne arrêtée par le Conseil Européen de FEIRA du 29 juin 2000 à l'égard de la région Méditerranéenne,

en séance plénière le 31 janvier 2001 à Bruxelles

Notre commission ITRE est intervenue de façon importante et à plusieurs reprises dans le débat concernant la politique méditerranéenne de l'Union Européenne et de relance du processus de BARCELONE établi en 1995.

Nous l'avons fait de façon prépondérante avec le rapport d'activité MEDA que j'ai présenté le 5 septembre 2000 et qui a été adopté -de même d'ailleurs que la modification du règlement à travers MEDA II- à la quasi unanimité du parlement. Il eut été souhaitable que la réunion de FEIRA se réfère à MEDA qui est l'outil principal grâce auquel cette politique peut être mise en œuvre et qui sera doté pour la période 2000-2006 d'une enveloppe financière de 5,35 milliards d'Euros, sans compter les crédits de la Banque Européenne d'Investissement.

Nous souhaitons d'ailleurs une augmentation de cette enveloppe car la politique méditerranéenne de l'Union Européenne n'a pas à pâtir des crédits qu'elle met en place de façon légitime pour les Balkans.

Tous les débats, dans quelque commission qu'ils interviennent (Affaires étrangères, Industrie, Agriculture) et au Parlement sont unanimes sur les mêmes recommandations sans cesse répétées. Pour notre part, nous insistons :

- sur la nécessité de définir la stratégie méditerranéenne en concertation avec les pays tiers ;
- sur la nécessité de développer une coopération décentralisée soucieuse de contractualiser avec les collectivités locales et la société civile notamment les ONGs aussi bien pour les régions transfrontalières que dans le contexte Sud-Sud et pour une intégration régionale ;
- sur les décisions du Parlement et de la commission consistant à faire une évaluation annuelle des Droits de l'Homme dans les pays contractants ;
- et sur l'urgence d'adopter la Charte de Sécurité et de Stabilité afin de jouer un rôle plus actif notamment sur le rétablissement de la paix au Moyen-Orient.

Nous attachons une importance particulière au développement des actions endogènes et de développement durable dont les conclusions de FEIRA ne font pas état ainsi qu'à une évaluation graduelle dans ce domaine, à la mise en œuvre de programmes conséquents sur l'environnement et l'eau (relance du programme SMAP) et à la participation des Pays Tiers Méditerranéens au 6e Programme Cadre de la Recherche et de Développement Technologique.

La commission ITRE a donné un vote unanime sur ces diverses questions.